



## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Pike River, le 13 janvier 2025.

#### **Règlement numéro 2025-03 intitulé « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Pike River »**

Ce règlement a pour objet d'édicter les normes de conduites lors des séances du conseil.

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 548, route 202, Pike River, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

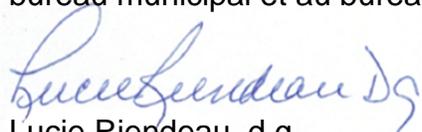
Donné à Pike River, ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

Lucie Riendeau  
Directrice générale

---

Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Riendeau, directrice générale de la Municipalité de Pike River, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie au bureau municipal et au bureau de poste entre 8H00 et 16H30, le 21 janvier 2025.

  
Lucie Riendeau, d.g.